



Le 20 janvier, s'est tenu un 2ème groupe de travail à l'Inspection Académique pour parfaire les questions du mouvement départemental 2011.

Nous avons constaté que plusieurs des remarques et revendications du SE/UNSA lors des groupes de travail précédents ont été prises en compte et font donc l'objet de réajustements sur la nouvelle note de service concernant le mouvement 2011.



Carte scolaire : Report du calendrier

Le ministère a décidé l'annulation de tous les groupes de travail et CTPD. Les élections cantonales en mars n'y sont certainement pas pour rien, les mauvaises nouvelles (suppression de postes) ne sont pas bonnes à annoncer avant cette échéance électorale. Nous dénonçons ces pratiques qui auront un impact sur toutes les autres opérations (mutation, mouvement départemental...) et ce sont les collègues et les élèves qui paieront les pots cassés.

Nouveau calendrier: 28 Mars : Groupe de travail
31 Mars: CTPD
5 Avril : CDEN

N'oubliez pas de nous faire parvenir vos prévisions d'effectifs pour la rentrée si vous pensez être concernés par une mesure de carte scolaire (ouverture ou fermeture)



Calendrier du mouvement

14 février: Publication de la circulaire mouvement
Jeudi 24 Mars : CAPD cas particuliers (*postes à profils, postes adaptés, départ formation CAPA-SH..*)
Mercredi 20 Avril : Ouverture du serveur et publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants.
Mercredi 4 Mai: Date limite des saisies des vœux.
Lundi 30 Mai: CAPD mouvement au 4 Mai
Mi-Juin: Publication des postes restés vacants par Zone.
Jeudi 30 Juin : Groupe de travail phase d'ajustement



Les zones

Les zones correspondent cette année aux circonscriptions de Saône et Loire (Chalon I et II et Macon Nord et Sud ne forment qu'une seule Zone).

Le SE/UNSA avait souhaité que tous les collègues concernés par cette modification soient informés. Les personnels qui ont refusé la proposition de rattachement à une circonscription pourront choisir l'autre circonscription correspondant à l'ancienne zone.

Lorsqu'il ne peut y avoir de changement de circonscription par rapport à l'ancienne Zone (exemple Zone 1 = circonscription d'Autun) la situation sera examinée lors de la phase d'ajustement du mouvement.

Barème



AGS (ancienneté générale des services) :

- 1 point par année
- 1/12ème de point par mois
- 1/360ème de point par jour

Total plafonné à 40 points

Enfants:

- Critère discriminant(0.50 pour moins de 12 ans et 0.25 de 12 à 18 ans) :

Ancienneté dans l'école (adjoint et/ou directeur)
Nouvelle mesure pour 2011

- 3 points pour 3ans
- 4 points pour 4 ans
- 5 points pour 5 ans et plus

Bonifications:

- 3 points pour 3 années consécutives en RAR ou RRS
- 1 point par année (plafonné à 3) pour enseignement en ASH si non spécialisé

Suppression de poste

- 6 points et
- 120 points de bonification pour un poste d'adjoint susceptible d'être vacant dans la même école ou RPI
- 80 points pour un poste de titulaire de secteur dans la zone du poste fermé.

Rapprochement de conjoint:

- 3 points pour une distance entre les lieux de travail > 40 km

Vos représentantes du SE/UNSA

Sylvie Delhomme / Laurence Bouteiller